



Chers parents et tuteurs,

Le Conseil scolaire francophone souhaite faire bon accueil et reconnaître les héritages autochtones au sein de ses écoles. C'est avec plaisir que nous vous invitons à identifier votre ascendance autochtone si vous êtes Première Nation inscrite ou non inscrite, Métis, ou Inuit. La parole des parents est acceptée et aucune preuve documentaire n'est requise dans le cas des autochtones non inscrits.

L'ascendance autochtone peut être transmise par un parent, un grand parent, un arrière grand parent, soit en Colombie-Britannique ou ailleurs au Canada. Le pourcentage exact d'ascendance autochtone n'a pas d'importance. Il suffit que la famille veuille faire valoir son ascendance autochtone et le CSF l'inscrira au nombre des gens ayant des ancêtres autochtones. Le ministère de l'Éducation alloue des fonds ciblés aux écoles en fonction du nombre d'élèves autochtones identifiés pour enrichir le programme d'éducation culturelle des enfants et améliorer les résultats académiques.

Le ministère accepte la parole des parents concernant l'ascendance autochtone et aucune preuve écrite n'est requise, reconnaissant que cette information est souvent de tradition orale. Une déclaration signée par le parent suffit. Ceci peut se faire par le biais de la fiche ci-incluse « Fiche d'auto identification d'ascendance autochtone ». Nous vous prions de la remplir et de la remettre à la secrétaire de l'école si vous désirez faire reconnaître votre héritage autochtone et appuyer le développement de notre programme au bénéfice de tous les enfants. Bonne année scolaire!

Salutations distinguées,

A. Veilleux

Anne Veilleux
Coordonnatrice de l'Éducation autochtone

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique

100 - 13511 Commerce Parkway
Richmond (C.-B.) V6V 2J8

T. 1-604-214-2600 / 1-888-715-2200
F. 604-214-9881

info@csf.bc.ca
www.csf.bc.ca



Éducation autochtone
Déclaration volontaire de l'ascendance autochtone
Première Nation, Métis et Inuit

L'information ci-dessous est importante pour votre enfant, votre école et le CSF puisque la fiche d'auto identification d'ascendance autochtone permettra d'avoir accès à des fonds dédiés à l'Éducation autochtone. Si vous avez un ancêtre autochtone : Métis, Inuit ou Première Nation inscrite ou non-inscrite, nous vous invitons à compléter et à nous retourner cette fiche.

Fiche d'auto identification d'ascendance autochtone	
Nom de l'enfant : _____	Fille ☐ Garçon ☐
Ascendance autochtone : ☐ Oui ☐ Non	Date de naissance : _____ Année scolaire : _____ (jour/mois/année)
Origine autochtone :	
Première Nation ☐ inscrite	numéro : _____
Inscrire le nom de la Nation autochtone si vous le connaissez : _____	
Inscrire le nom de la bande autochtone si vous la connaissez : _____	
Première Nation ☐ non inscrite *	
Inscrire le nom de la Nation autochtone si vous le connaissez : _____	
Inscrire le nom de la bande autochtone si vous la connaissez : _____	
Métis ☐ oui	
Inuit ☐ oui	
* Une Première Nation non-inscrite est habituellement une personne qui se déclare autochtone, mais qui n'est pas admissible à l'inscription au registre des Indiens en vertu de la loi sur les Indiens et qui ne fait pas partie de la Nation Métis, ni Inuit.	

En signant ce formulaire, vous déclarez volontairement que votre enfant est d'ascendance autochtone : Première Nation, Métis ou Inuit, et que vous êtes au courant des services offerts pour votre enfant à l'école.

Nom du parent/tuteur : _____
(en lettre moulées)

Signature du parent/tuteur: _____ date : _____

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique

100 - 13511 Commerce Parkway
Richmond (C.-B.) V6V 2J8

T. 1-604-214-2600 / 1-888-715-2200
F. 604-214-9881

info@csf.bc.ca
www.csf.bc.ca